MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-11-2025
Dossier complet le : 05-11-2025
N° d'enregistrement : 008415/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du reseau d'irrigation de l'ASA Hopital le Grand (42)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE L

Raison sociale: Assoc. Syndicale Autorisee de l'Hopital le

N° SIRET: 29420047200016

Type de société (SA, SCI...): Syndicats

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: CROZIER

Prénom(s): Julien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres., 16A, 22. Installation d'aqueducs sur de longues distances., 22A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cf. Note de synthese du projet. Ce projet vise a integrer des hectares d'extension (un maximum de 70ha) au perimetre de l'ASA, situes sur son pourtour actuel (1095 ha agricoles existant). Pour les desservir, les capacites du reseau actuelles sont insuffisantes et de multiples fuites sont presentes, ce qui necessite la pose de nouvelles canalisations de renforcement : en fonte pour les plus gros diametres, en PVC bi oriente pour les diametres intermediaires et PEHD pour les plus petits diametres. Cette hausse de perimetre se fait a debit de pompage maximal constant pour la station existante (pas de hausse de capacite de pompage). Les nouveaux reseaux representent environ 24km de canalisations, allant du PEHD 32 a la fonte 500mm. Quelques amenagements seront egalement realises au niveau de la station de pompage, pour permettre de realiser des economies d'eau et maitriser les consommations annuelles (remplacement du debitmetre, des armoires electriques deficientes, remplacement des tuyauteries fuyantes, diaphragme de controle des debits consommes ...).

4.2 Objectifs du projet

L'extension du projet permet d'integrer de nouvelles surfaces a l'irrigation. Sur ce territoire, la securisation de l'apport en eau permettra d'obtenir de bons rendements, une stabilitee dans les recoltes et les volumes de production, la possibilite de diversifier les cultures et ainsi mieux s'adapter au changement climatique, aux saisons. Plus largement, le projet permettra egalement de perenniser l'activite de l'ASA, plus grand syndicat d'irrigation de la plaine du Forez, aujourd'hui largement en peril du fait des casses multiples, de la degradation du service d'irrigation aux adherents, des baisses de rendement associees. En permettant de retablir un usage correct du service irrigation aux adherents, la securisation du reseau favorisera egalement d'autres aspects que la production agricole. Notamment, la perennite du syndicat, le maintien du tissu agricole et social local, la transmissibilite des exploitations, l'attractivite du territoire, l'agriculture de proximite chere au departement et notamment la plaine du Forez. Mais egalement permettre la diversification des revenus agricoles, la creation d'emplois et la valorisation du foncier, une resilience accrue et une securisation alimentaire locale plus importante

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Durant la phase travaux, le projet necessitera la pose de 24km de canalisations, en tranchee ouverte dans des terrains agricoles tres majoritairement. Quelques amenagements a l'interieur de la station de pompage existante seront realises (remplacement de quelques materiels vetustes, fuyards ou imprecis). Les plans joints detaillent les secteurs concernes Ce sont ces 26km de reseaux projet qui concentrent l'enjeu environnemental, justifiant la realisation d'un pre-diagnostic environnemental important pour le depot du dossier cas par cas, accompagne d'une evaluation des incidences Natura 2000. Le rapport detaille tous les ajustements realises sur le trace pour supprimer ou limiter au maximum toutes les sensibilites environnementales liees au projet. Le creusement de la tranchee et son remblaiement seront faits a l'avancement, au fur et a mesure de la pose. Les terres vegetales (30cm superieurs) sont stockes a part des terres plus profondes (tri materiaux), et apres pose des tuyaux les terres sont remises en place en respectant les couches initiales. L'emprise du chantier de pose variera de 4m a 8m selon les diametres de canalisation a poser. En cas d'obstacle l'emprise pourra etre reduite exceptionnellement a 2m localement (voir dossier joint).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, la situation ne sera guere differente d'aujourd'hui : l'ASA exploitera ses reseaux, avec des manipulations annuelles semblables a celles actuelles (vidanges, remplissages, manipulation des vannes, ...). L'unique difference concerne les secteurs de l'extension, ne disposant pas aujourd'hui d'organes de desserte hydraulique sous pression et qui en beneficieront demain. Voir dossier joint.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autre procedure administrative d'autorisation. Croisement de 2 rivieres classees zones de frayeres. Un Dossier Loi sur l'Eau (rubrique 3.1.5.0. Declaration) a ete depose le 5/11/2025. Ce DLE est en instruction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de l'aire d'etude (en hectares) : Longueur de l'aire d'etude (axe Nord-Sud) (en km) : Longueur de l'aire d'etude (axe Ouest-Est) (en km) : Longueur de canalisations (en km) : Surface maximale extension ASA (ha) :	(117 , ha) (6,5, km) (7,5, km) (24, km) (70, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin de Presles

Lieu-dit :

Localité : Chemin de Presles 42210 L'Hopital-le-Grand

Code postal : 42210 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 4°11'47"E Lat. : 45°34'22"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 04° 12'19"E Lat. : 45° 37' 48"N

Point de d'arrivée : Long. : 04° 11'41"E Lat. : 45° 34'32"N

Communes traversées :

L'Hôpital-le-Grand, Précieux, Unias, Boisset-lès-Montrond

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Pas de creation de nouveaux batiments, projet de pose de reseaux enterres. Pas de PLU ni RNU concerne. Les amenagements sur le batiment de pompage existant sont interieurs, pas de

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	« Etangs Lavergnat » « Plaine de Precieux » « Riviere de la Mare de Boisset a St Marcellin » « Marais du Gand » « Prairies et milieux annexes des Pilles, de Pre Colomb, du Desert, du Grand buisson et des Champs Blancs » « Plaine du Forez ». Voir dossier joint
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	Voir dossier joint. Le rapport environnemental indique tous les ajustements menes sur le projet pour eviter les zones humides du secteur de projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRNi de la Loire, sur les communes d'Unias, Boisset les Montrond. Voir dossier joint.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	"Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" a 970m du projet "Plaine du Forez", aire du projet incluse dans cette zone Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Pas de modifications de l'actuel prelevement dans le canal du Forez. Pas de nouveau prelevement non plus.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Pas de nouvel impact sur les equipements en AEP, assainissement, ou sur la ressource (meme prelevement, pas de hausse de debit de pompage...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Voir dossier environnemental joint.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☑	☐	Voir dossier environnemental joint.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Voir dossier environnemental joint.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Voir dossier joint. Les modifications seront appliquees sur des terres deja agricoles, mais non irriguees ou mal irriguees. L'irrigation permettra la possible diversification des cultures, la perennite de l'ASA, ... cf. objectifs du projet listes precedemment.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir dossier environnemental joint.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mise en place d'un trace de moindre impact, evitement des secteurs a enjeu environnemental, mise en place de mesures d'evitement et de reduction (diminution de l'emprise, adpatation du calendrier, evitement des elements a fort enjeu environnemental...), mise en place de multiples mesures de surveillance et de precautions chantier. Voir dossier environnemental joint pour un descriptif complet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait du choix d'un trace final de moindre impact et des multiples mesures associees, et en accord avec l'avis du bureau d'etude environnemental, les incidences seront non significatives. Il ne serait donc pas necessaire de produire une evalusation environnementale (voir dossier joint).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom CROZIER

Prénom Julien

Qualité du signataire President de l'ASA Hopital le Grand

À L'Hopital le Grand

Fait le 05-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)